

PROCÈS-VERBAL  
**32<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) DE LAVAL  
**Assemblée régulière**  
19 avril 2018 à 19 h  
Hôpital de la Cité-de-la-Santé  
Auditorium Réal-Dubord  
1755 boulevard René Laennec, H7M 3L9, Laval

---

<b>PRÉSENTS :</b>	M. Yves Carignan, président Jean-Claude Beaudry, vice-président Mme Caroline Barbir, secrétaire  Dr Jacques Blais Mme Anna Derda Mme Nathalie Gadbois M. Jean Laliberté M. Robert Lupien M. Jean Maher Mme Claire Pagé Mme Julie Proulx Mme Kathleen Smyth-Gagnon Dre Martine Raymond
<b>EXCUSÉ(S) :</b>	M. Jean Bélanger Mme Françoise Charbonneau M. Louis Gaudreau Mme Grazia Maion
<b>INVITÉS(S) :</b>	M. Éric Champagne, directeur des ressources financières M. Guy Germain, directeur adjoint des ressources informationnelles Mme Geneviève Goudreault, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique Dr Olivier Haeck, officier de la prévention et contrôle des infections Mme Julie Lamarche, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques Mme Marina Larue, directrice générale adjointe Mme Michelle Nadon, directrice adjointe à la Direction des soins infirmiers M. Benoît Tétreault, directeur adjoint des services professionnels
<b>RÉDACTRICE:</b>	Mme Maryse Germain

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 19 avril 2018

**HUIS CLOS** (1755, boulevard René-Laennec, Laval, salle 1.56 de 19 h à 19 h 30)

3. **Huis clos**
  - 3.1 Déclaration de conflit d'intérêts
  - 3.2 Nomination du représentant, médecin spécialiste, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval au comité de gestion des risques
  - 3.3 Bilan des événements sentinelles (P1-P9)
  - 3.4 Allocation de disponibilité des cadres supérieurs
  - 3.5 Composition du comité de sélection du chef du Département d'imagerie médicale
  - 3.6 Nomination du directeur médical à la Direction du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)
  - 3.7 Démission du directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) et autorisation d'ouvrir le poste

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** (1755, boulevard René-Laennec, Laval, auditorium Réal-Dubord, 19 h 30)

4. **Période de questions**
  - 4.1 Période de questions <sup>(1)</sup>
5. **Affaires découlant des rencontres précédentes**
  - 5.1 Tableau de suivis
6. **Rapport d'activités**
  - 6.1 Rapport du président
  - 6.2 Rapport de la présidente-directrice générale
7. **Agenda de consentement**
  - 7.1 **Gouvernance et affaires corporatives**
    - 7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mars 2018
    - 7.1.2 Dépôt du registre d'exclusivité de fonctions et déclaration sur l'existence d'intérêts pécuniaires pour les hors-cadres et cadres supérieurs
  - 7.2 **Affaires médicales** (*aucun sujet pour ce point récurrent*)
  - 7.3 **Affaires cliniques**
    - 7.3.1 Politique sur l'organisation, la gestion et la prestation de services en ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF)
    - 7.3.2 Règlement sur la pratique des infirmières auxiliaires
    - 7.3.3 Politique sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques
    - 7.3.4 Suivi annuel de l'appartenance au système professionnel (catégorie 4 et inhalothérapie)
    - 7.3.5 Droit de pratique des infirmières et des infirmières auxiliaires au CISSSL (DSI)
8. **Affaires médicales** (*aucun sujet pour ce point récurrent*)
9. **Gouvernance et affaires corporatives**
  - 9.1 **Comité de gouvernance et d'éthique**
    - 9.1.1 Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de gouvernance et d'éthique 2017-2018
    - 9.1.2 Adoption du *Code d'éthique et de conduite du CISSS de Laval*

**10.1 Comité de vigilance et de la qualité**

- 10.1.1 Présentation des résultats de l'*Entente de gestion et d'imputabilité du CISSS de Laval 2017-2018* à la période 10
- 10.1.2 Dépôt du rapport trimestriel des événements indésirables (P1-P9)
- 10.1.3 Dépôt du bilan des rapports d'investigation du Bureau du coroner
- 10.1.4 Dépôt du bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité des milieux de vie en CHSLD et en RI-RTF
- 10.1.5 Dépôt du rapport annuel 2017-2018 du comité de vigilance et de la qualité
- 10.2 Présentation du *Tableau de bord de la veille de la performance du CISSS de Laval*
- 10.3 Dépôt du rapport annuel du comité de révision des plaintes

**11. Affaires cliniques**

- 11.1 Dépôt du Bilan 2017-2018 de la prévention et du contrôle des infections (PCI) du CISSS de Laval

**12. Ressources humaines**

**12.1 Comité des ressources humaines**

- 12.1.1 Dépôt du rapport annuel d'activités du comité des ressources humaines 2017-2018
- 12.1.2 Présentation de la philosophie d'intervention clinique et philosophie de gestion

**13. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles**

**13.1 Comité de vérification**

- 13.1.1 Dépôt du rapport annuel d'activité de comité de vérification 2017- 2018
- 13.1.2 Situation financière à la période 12 se terminant le 3 mars 2018
- 13.1.3 Programmation annuelle 2017-2018 des projets et des activités en ressources informationnelles (PARI) et de la planification triennale 2018-2021 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)
- 13.1.4 Programmation annuelle 2018-2019 des projets et des activités en ressources informationnelles (PARI) et de la planification triennale 2019-2022 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)
- 13.1.5 Demande d'autorisation pour l'achat de 12 places de ressources intermédiaires pour la clientèle TSA et DP avec un trouble grave de comportement
- 13.1.6 Demande d'autorisation pour l'octroi d'un contrat de 29 places en ressources intermédiaires pour le programme de santé mentale et dépendance
- 13.1.7 Demande d'autorisation pour l'achat de 10 places en hébergement spécialisé en psychiatrie légale et trouble concomitant en santé mentale et dépendance

**14. Correspondance**

**15. Divers**

**16. Date de la prochaine assemblée**

**17. Levée de l'assemblée**

**1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 19 avril 2018 ouverte à 19 h.

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 19 AVRIL 2018**

Document déposé :

1. Projet\_ODJ\_CA\_2018 04 19\_v2

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval du 19 avril 2018 pour adoption.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 19 avril 2018.

**3 HUIS CLOS**

**3.1 Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil d'administration.

**3.2 Nomination du représentant, médecin spécialiste, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval au comité de gestion des risques**

Mme Geneviève Goudreault présente la proposition de nomination du représentant, médecin spécialiste, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens au comité de gestion des risques pour approbation par le conseil d'administration.

---

**RÉSOLUTION : 2018-04-536**

**Nomination du représentant, médecin spécialiste, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval au comité de gestion des risques**

---

**ATTENDU QUE** le règlement encadrant la structure et le fonctionnement du comité de gestion des risques du CISSS de Laval a été approuvé à la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2016 ;

**ATTENDU QU'**un plan de mise en place du comité de gestion des risques du CISSS de Laval a été approuvé à la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2016 ;

**ATTENDU** la destitution du représentant, médecin spécialiste, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ;

**ATTENDU** la recommandation du CMDP que siège comme représentant médical, le Dr Joseph Dahine, au comité de gestion des risques ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval approuve unanimement la nomination de Dr Joseph Dahine à titre de représentant, médecin spécialiste, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens au comité de gestion des risques du CISSS de Laval.

**3.3 Bilan des événements sentinelles**

Mme Geneviève Goudreault présente le bilan des événements sentinelles ainsi que les faits saillants aux membres du conseil d'administration.

### 3.4 Allocation de disponibilité des cadres supérieurs

Mme Julie Lamarche fait part aux membres du conseil d'administration de correspondances ministérielles visant à informer les établissements qu'à compter du 1er avril 2018, l'employeur offrira une allocation de disponibilité au cadre supérieur dont la fonction exige qu'il soit en disponibilité continue sur une base régulière en dehors de ses heures normales de travail et que l'établissement où il travaille offre des services 24/24 heures et 7 jours par semaine. Cette allocation ne vise pas les cadres intermédiaires, les cadres médecins ou les commissaires ou commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services.

---

#### RÉSOLUTION : 2018-04-537

#### Allocation de disponibilité pour les cadres supérieurs

---

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre S-4,2. r. 5,1) (ci-après « règlement »)* a été modifié par l'arrêté ministériel 2 018 006 en date du 20 mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 27 du *Règlement concernant l'indemnité de disponibilité prend fin, pour les cadres supérieurs*, au 31 mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 29.0.9 du règlement prévoit que les cadres supérieurs reçoivent une allocation de disponibilité lorsque la fonction du cadre supérieur, à l'exclusion des cadres médecins ainsi que des commissaires et des commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services, exige qu'il soit en disponibilité continue sur une base régulière en dehors de son horaire normal de travail et que l'établissement où il travaille offre des services 24/24 heures et 7 jours par semaine, et ce, à partir du 1er avril 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que le CISSS de Laval est un établissement qui offre des services 24/24 heures et 7 jours par semaine ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval recommande :

- de confirmer que l'ensemble des cadres supérieurs, à l'exception des cadres médecins ainsi que des commissaires et des commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services, du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval doivent offrir une disponibilité continue sur une base régulière ;
- à compter du 1er avril 2018, de verser aux directeurs concernés, une allocation équivalente à 3,5 % de leur salaire, conformément aux dispositions prévues par le règlement ;
- à compter du 1er avril 2018, de verser aux directeurs adjoints concernés, une allocation équivalente à 3 % de leur salaire, conformément aux dispositions prévues par le règlement ;
- malgré la grande disponibilité requise de l'ensemble des cadres supérieurs concernés œuvrant au sein du réseau, certaines circonstances personnelles ou professionnelles pourraient empêcher un cadre, temporairement ou sur une base régulière, d'offrir la disponibilité requise. Dans ce contexte, le cadre informe par écrit la présidente-directrice générale (PDG) de sa non-disponibilité, sous réserve que l'employeur y souscrive et aucune allocation de disponibilité ne lui est versée.

### 3.5 Composition du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de l'imagerie médicale au CISSS de Laval

Mme Caroline Barbir rappelle que l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* stipule que tout établissement doit préparer un plan d'organisation administratif, professionnel et

scientifique qui décrit les structures administratives de l'établissement, les directions, services et départements, ainsi que les programmes cliniques.

L'article 188 de la LSSSS, pour sa part, stipule que le conseil d'administration doit nommer les chefs de département clinique. Le contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal précise, à son annexe 6 sur la nomination des chefs de département clinique, que le conseil d'administration constitue les comités de sélection.

Dans le cadre de la création du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) doit former un comité de sélection pour la nomination du chef du Département d'imagerie médicale.

---

**RÉSOLUTION : 2018-04-538**

**Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de l'imagerie médicale au CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (*chapitre O-7.2*) ;

**ATTENDU QUE** l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* concernant l'obligation des établissements de préparer un plan d'organisation administrative, professionnelle et scientifique ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2015-09-114, le 17 septembre 2015 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a modifié ledit plan d'organisation médical et scientifique par voie de résolution adoptée le 17 décembre 2015, transférant le service de médecine nucléaire du Département de médecine spécialisée au Département d'imagerie médicale ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2015-09-114, le 17 septembre 2015 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté, par une résolution numéro 2017-01-311, la création des services de gériatrie spécialisée et de soins critiques spécialisés au Département d'imagerie médicale, le 26 janvier 2017 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté, par une résolution numéro 2017-01-312, la création du service de gynéco-oncologie au Département de gynécologie-obstétrique, le 26 janvier 2017 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté, par une résolution numéro 2017-03-331, la création du service de suivi intensif dans le milieu (SIM) au Département de psychiatrie, le 16 mars 2017 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté, par une résolution numéro 2017-04-366, les modifications de services au Département de médecine familiale, le 27 avril 2017 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté, par une résolution numéro 2017-06-402, la création du Département clinique de médecine de laboratoire ainsi que ses quatre services, soit les services de biochimie, hématologie, microbiologie-infectiologie et anatomo-pathologie, le 15 juin 2017 ;

**ATTENDU** l'article 188 de la *Loi sur la santé et les services sociaux* prévoit que le conseil d'administration nomme les chefs de départements cliniques ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de départements ;

**ATTENDU QUE** le contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal encadre les modalités de composition et de nomination de comités de sélection des chefs de départements cliniques ;

**ATTENDU QUE** chaque comité de sélection doit inclure un ou des représentants de l'Université soit le directeur du département concerné ;

**ATTENDU** que la faculté de médecine a été interpellée dans le but de nommer les représentants prévus au contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal et nous a transmis sa réponse le 11 décembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** le contrat d'affiliation prévoit que la présidente-directrice générale, le directeur des services professionnels et que le directeur de l'enseignement font partie du comité de sélection d'un chef de département ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du CMDP du 7 décembre 2017, identifiant les représentants médicaux qui siégeront au comité de sélection pour la nomination pour le chef de ce département ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval constitue le comité de sélection concernant la nomination du chef du Département d'imagerie médicale avec les membres suivants :

- Madame Caroline Barbir, présidente-directrice générale
- Docteur Alain Turcotte, directeur des services professionnels
- Dr Carl Chartrand-Lefebvre représentant de Dr Gilles Soulez, directeur du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire.
- Dr Rémy Nguyen, oto-rhino-laryngologiste, président du comité de sélection
- Dr Sébastien Clavel, qui représentera Dr Moein Alizadeh, radio-oncologue
- Dre Oana Ciolofan, rhumatologue
- Dr Christian Croteau, urgentologue

### 3.6 **Nomination du directeur médical à la Direction du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)**

Mme Caroline Barbir présente la nomination du directeur médical à la Direction du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA).

Elle explique que plan médical et scientifique de l'organisation prévoit que chaque programme clinique soit géré par un directeur clinico-administratif et un directeur médical. Sous l'autorité de la Direction des services professionnels, les directeurs médicaux assument la gestion conjointe de leur programme clientèle respectif avec des directeurs clinico-administratifs.

Mme Barbir ajoute que Dr Frédérick Duong manifeste un intérêt marqué pour les personnes âgées et désire contribuer à la mobilisation du corps médical dans ce secteur. Il représente un candidat extrêmement intéressant afin de succéder à la docteure Louise Roy qui a informé l'établissement qu'elle ne souhaite pas renouveler son mandat.

---

**RÉSOLUTION : 2018-04-539**

**Nomination du directeur médical à la Direction du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)**

---

**ATTENDU** le plan d'organisation médicale et scientifique du CISSS de Laval ;

**ATTENDU** l'intérêt, le profil de compétences, de formation et d'expérience du candidat ;

**ATTENDU** la recommandation de la présidente-directrice générale, du directeur des services professionnels ainsi que du directeur de la Direction du soutien à l'autonomie des personnes âgées ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration :

- nomme à l'unanimité Dr Frédérick Duong à titre de directeur médical à la Direction du soutien à l'autonomie des personnes âgées au CISSS de Laval à raison de sept (7) heures par semaine, prenant effet le 19 avril 2018 et lui accorde le salaire annuel prévu à cet effet;
- autorise la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

**3.7 Démission du directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques et autorisation d'ouvrir le poste**

Mme Julie Lamarche informe les membres du conseil d'administration que le 19 avril 2018 M. François Lavigne transmettait sa lettre de démission à titre de directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) à Mme Julie Lamarche, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ).

Considérant le départ de M. Lavigne, il y a lieu d'ouvrir un concours afin de pourvoir le poste de directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ). Le conseil d'administration remercie M. François Lavigne pour son engagement et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

---

**RÉSOLUTION : 2018-04-540**

**Démission du directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) et autorisation d'ouvrir le poste**

---

**ATTENDU** la démission de M. François Lavigne, directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des affaires juridiques et des communications (DRHCAJ), effective le 11 mai 2018 ;

**ATTENDU QUE** le plan d'organisation prévoit la dotation d'un poste de directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des affaires juridiques et des communications (DRHCAJ) ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux :

- accepte unanimement la démission de M. François Lavigne, directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) ;
- autorise la présidente-directrice générale à ouvrir le poste de directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) ;



#### 4 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yves Carignan, souhaite la bienvenue à tous et invite Mme Josée Blanchard, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) du CISSS de Laval, à s'approcher pour la période de questions.

**Q1 :**

**Soumise par :** Mme Josée Blanchard, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) du CISSS de Laval

Mme Blanchard interpelle les membres du conseil d'administration concernant une conférence portant sur le plan d'action « Les fugues en centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation », annoncé le 12 mars 2018 par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Mme Lucie Charlebois.

**Les questions suivantes sont posées :**

« Combien de nouveaux postes, entièrement et directement dédiés au soutien clinique des éducateurs en réadaptation, seront créés au CISSS de Laval et à quel moment ces postes seront mis en place ? »

« Quelles stratégies seront mises en place pour la direction du CISSS de Laval afin de favoriser la rétention et le recrutement de personnel de réadaptation et comment cela se reflète-t-il dans les demandes patronales à la table de négociation locale ? »

« Actuellement, de quelle façon la direction du CISSS de Laval reconnaît et valorise le travail en réadaptation et quelles mesures spécifiques seront mise en place par la direction du CISSS de Laval afin de bonifier la rétention du personnel et valoriser le travail de réadaptation ? »

**R1 :**

Mme Caroline Barbir remercie Mme Blanchard pour sa question et fait part qu'une réponse écrite lui sera transmise dans les meilleurs délais.

**Q2 :**

**Soumise par :** Mme Caroline Simoneau, représentante de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) du CISSS de Laval

Mme Simoneau interpelle les membres du conseil d'administration concernant une annonce portant sur un versement de 8 843 600 \$ pour l'équité interrégionale annoncé le 12 avril 2018 par le ministre Barrette.

**La question suivante est posée :** « Comment seront affectées les sommes versées par cette annonce, considérant que les sommes devraient être affectées à l'amélioration de services de premières lignes et des services spécialisés ? »

**R2 :**

Mme Caroline Barbir remercie Mme Simoneau pour sa question et explique qu'elle ne peut répondre à sa question, pour le moment, puisque le plan de déploiement du montant annoncé ne sera pas disponible avant l'automne 2018.

**Q3 :**

**Soumise par :** Mme Caroline Simoneau, représentante de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) du CISSS de Laval

Mme Simoneau interpelle les membres du conseil d'administration concernant le non-respect de la loi d'accès à l'information pour l'obtention des documents présentés en assemblée publique du conseil d'administration.

**La question suivante est posée :** « Est-ce que l'employeur considère réellement le syndicat comme une partie prenante et si oui, sera-t-il un facilitateur à l'accès de ses documents ou devons-nous constamment faire appel à la Commission d'accès à l'information afin de trancher de tout potentiel litige ? »

**R3 :**

Mme Caroline Barbir remercie Mme Simoneau pour sa question et affirme que les documents disponibles lui seront transmis dans les sept jours suivant l'assemblée du conseil d'administration.

## **5 AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES**

### **5.1 Tableau de suivis**

Document déposé :  
5.1\_Tableau de suivis CA 2015-2018

Le tableau de suivis des dossiers du conseil d'administration est déposé.

## **6 RAPPORT D'ACTIVITÉS**

### **6.1 Rapport du président**

Le président fait part aux membres du conseil d'administration qu'il a participé à deux rencontres d'échanges sur l'évolution du réseau de la Santé et des Services sociaux avec l'Institut de gouvernance d'organisations privées et publique (IGOPP) et la seconde concernant le projet de recherche sur la gouvernance et la gestion des organisations de santé dont le CISSS de Laval fait partie. Il précise que si ce n'est déjà fait, d'ici peu, les membres du conseil auront une rencontre avec le chercheur. Le dépôt du rapport est prévu cet automne.

### **6.2 Rapport de la présidente-directrice générale**

Document déposé :  
6.2\_Communiqué de Presse\_Équité Inter\_Bureau de la PDG du CISSS de Laval reg 13

Pour le rapport de la présidente-directrice générale, Mme Caroline Barbir souhaite mettre l'accent sur l'équité interrégionale. Elle explique que le financement supplémentaire de près de 9 M\$ (8 843 600 \$) pour la région de Laval, annoncé par le ministre Gaétan Barrette le 12 avril 2018, éliminera les iniquités interrégionales. La somme accordée au CISSS de Laval servira à améliorer les services de première ligne ainsi que l'accès aux services spécialisés.

## **7 AGENDA DE CONSENTEMENT**

### **7.1 Affaires administratives**

#### **7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mars 2018**

Document déposé :  
7.1.1\_Projet\_Procès\_verbal\_CA\_2018 03 15\_Final

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mars 2018 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée,** le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mars 2018.

7.1.2 **Dépôt du registre d'exclusivité de fonctions et l'existence d'intérêts pécuniaires pour les hors-cadres et cadres supérieurs des hauts dirigeants et cadres supérieurs**

Document déposé :

7.1.2\_\_Registre exclusivité de fonctions - MAJ le 23 février 2018

Le registre d'exclusivité de fonctions et déclaration sur l'existence d'intérêts pécuniaires pour les hors-cadres et les cadres supérieurs est déposé à titre d'information. Comme convenu ce dépôt se fera annuellement au comité de gouvernance et d'éthique ainsi qu'au conseil d'administration.

7.2 **Affaires médicales**

Aucun sujet déposé pour ce point récurrent à l'ordre du jour

7.3 **Affaires cliniques**

7.3.1 **Politique sur l'organisation, la gestion et la prestation de services dans les ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF)**

Document déposé :

7.3.1\_Politique\_Organisation\_Services\_RI- RTF

La *Politique sur l'organisation, la gestion et la prestation de services dans les ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF)* est déposée pour adoption par le conseil d'administration. Elle vise à soutenir le CISSS de Laval dans la mise en œuvre des orientations ministérielles énoncées dans le cadre de référence provincial RI-RTF. Elle vise aussi l'harmonisation des procédures relatives à l'organisation, la gestion et la prestation de services dans les RI-RTF dans l'ensemble des directions.

---

**RÉSOLUTION : 2018-04-541**

**Politique sur l'organisation, la gestion et la prestation de services dans les ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF)**

---

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sollicite les présidents directeurs généraux des établissements pour implanter et mettre en œuvre les orientations ministérielles énoncées au cadre de référence dans les ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF) ;

**ATTENDU** la volonté du CISSS de Laval d'harmoniser les processus cliniques dans l'ensemble de l'établissement et d'assumer la responsabilité quant à la qualité des services rendus aux usagers confiés à une RI-RTF ;

**ATTENDU** que le CISSS de Laval souhaite maintenir une relation de partenariat de qualité entre l'établissement et les ressources avec lesquelles il conclut une entente ;

**ATTENDU** que les consultations auprès des instances décisionnelles du CISSS, des directions et auprès des partenaires ont été menées ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de direction du 20 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur l'organisation, la gestion et la prestation de services dans les ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF)*.

### 7.3.2 Règlement sur l'encadrement de la pratique des infirmières auxiliaires

Document déposé :  
7.3.2\_RPP pratique infirmière auxiliaire

La Direction des soins infirmiers, volet des pratiques professionnelles, soumet un règlement spécifique à l'encadrement de la pratique professionnelle de l'infirmière auxiliaire au CISSS de Laval, reflétant une vision renouvelée.

Trois (3) règles de soins (RSI) traitant de certains aspects du travail de collaboration entre l'infirmière et l'infirmière auxiliaire sont présentement appliquées au CISSS de Laval :

- RSI-003 Pratique infirmière en dialyse péritonéale ;
- RSI-006 Pratique de l'infirmière auxiliaire en salle d'opération ;
- RSI-014 Prestation de soins infirmiers et pratique de collaboration en centre hospitalier.

Il s'avérait requis de créer un règlement clarifiant l'ensemble des activités réservées de l'infirmière auxiliaire pouvant être exercées au CISSS de Laval. Ce règlement ne remplace pas les règles de soins en vigueur et est en concordance avec celles-ci.

---

#### **RÉSOLUTION : 2018-04-542**

#### **Règlement sur l'encadrement de la pratique des infirmières auxiliaires au CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 207 de la LSSS, la directrice des soins infirmiers doit assumer la responsabilité que lui confie la *Loi sur les services de santé et services sociaux*, particulièrement en matière de contrôle de la qualité de l'activité professionnelle et du développement de la pratique professionnelle ;

**ATTENDU QUE** chaque profession est définie par un champ d'exercices qui la décrit de façon générale en faisant ressortir la nature et la finalité de sa pratique ainsi que ses principales activités. Le champ d'exercices établit le domaine de pratique, la marque distinctive de la profession et balise le contexte d'application des activités réservées aux membres de l'ordre professionnel (OIIQ, 2016) ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 37p) du Code des professions, le champ d'exercices de l'infirmière auxiliaire se lit comme suit : « Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs, et que neuf (9) activités réservées y sont rattachées. S'ajoutent à ces activités réservées, deux (2) activités supplémentaires en vertu du Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire ;

**ATTENDU QUE** le cadre légal régissant les activités professionnelles ne crée aucun lien de subordination qui aurait pour conséquence de rendre l'infirmière responsable des erreurs commises par une infirmière auxiliaire lors de l'accomplissement des activités de soins pour lesquelles elle est habilitée. La responsabilité de chacun ne pourra être engagée pour une faute commise par autrui, conformément aux règles de droit civil présentement applicables (Code des professions). L'infirmière auxiliaire est entièrement responsable de l'ensemble des activités qu'elle est légalement habilitée à exercer.

**ATTENDU QUE** la Direction des soins infirmiers (DSI) soutient que l'infirmière auxiliaire est autorisée à prodiguer toutes les activités en conformité avec le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*, ainsi que selon les neuf (9) activités réservées de l'infirmière auxiliaire, décrites par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) ;

**ATTENDU QU'**en tant que leader clinique, il est de la responsabilité de l'infirmière de déterminer, au quotidien, selon la situation clinique spécifique, si des actes normalement autorisés à l'infirmière auxiliaire devraient plutôt être dédiés à l'infirmière. Certains contextes de soins qui nécessitent une évaluation ou qui comportent un risque important de détérioration rapide chez un usager devraient inciter l'infirmière à effectuer elle-même ces activités ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée,** le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement le *Règlement sur l'encadrement de la pratique des infirmières auxiliaires au CISSS de Laval.*

### 7.3.3 **Politique sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques**

Document déposé :  
7.3.2\_RPP Mesures\_Contrôle\_CA

Le Politique sur l'utilisation de mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques est déposé pour adoption par le conseil d'administration. Cette politique représente une restriction des droits fondamentaux des usagers en plus de comporter des risques physiques et psychologiques. Le recours à une mesure de contrôle doit donc constituer une mesure d'exception.

Conformément à l'article 118.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et au *Cadre de référence pour l'élaboration des protocoles d'application des mesures de contrôle* (MSSS, 2015), le CISSS de Laval possède des politiques et procédures en lien avec l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle. Celles-ci avaient toutefois été adoptées dans les anciens établissements du CISSS de Laval. Des travaux d'harmonisation ont été réalisés afin d'élaborer une unique politique CISSS.

La présente politique encadre globalement l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle. Des outils cliniques y sont associés, notamment des protocoles interdisciplinaires, qui viennent préciser la démarche clinique dans les secteurs visés. Au cours de la prochaine année, ces outils cliniques seront révisés afin de devenir complémentaires à la politique et de refléter les meilleures pratiques.

---

#### **RÉSOLUTION : 2018-04-543**

#### **Politique sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques**

---

**ATTENDU QUE** le but de la politique est de promouvoir l'utilisation des mesures de remplacement et d'encadrer l'utilisation des mesures de contrôle ;

**ATTENDU QUE** l'adoption de la politique annule les documents suivants actuellement en vigueur : NPG #64 du CSSS de Laval, politique DPP-404-13-05 du CRDITED de Laval, politique DSR-002 du Centre Jeunesse de Laval et politique et procédure PP-03 de l'Hôpital juif de réadaptation de Laval ;

**ATTENDU QUE** la structure de gouvernance du dossier transversal d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle mise en place au CISSS de Laval assure ainsi le déploiement et la mise à jour de la politique et du plan d'action annuel incluant la formation ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée,** le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances du CISSS de Laval.*

### 7.3.4 **Suivi annuel de l'appartenance au système professionnel (catégorie 4 et inhalothérapie)**

Documents déposés :

- 7.3.4\_Processus annuel appartenance système professionnel ;
- 7.3.4\_Tableau de compilation vs CA 2018-04-06

Les ordres professionnels s'acquittent de leur principale responsabilité de protection du public en réglementant la pratique de leurs membres ainsi qu'en soutenant et en surveillant les activités dont l'exercice pourrait comporter un risque de préjudice.

Le CISSS de Laval doit s'assurer également de la qualité et de la sécurité des services offerts à la clientèle, notamment par la validation annuelle des permis d'exercice. Ainsi, conformément à la Politique # 033-2016 - DGA, tout professionnel ou technicien qui porte un titre réservé, un titre à exercice exclusif ou qui exerce des activités réservées, doit procéder au renouvellement annuel de son permis d'exercice au plus tard le 1er avril de chaque année et en fournir une preuve à son supérieur immédiat.

### **7.3.5 Droit de pratique des infirmières et des infirmières auxiliaires (DSI)**

Document déposé :

- 7.3.5\_2018-04-19 - Lettre\_Droit de pratique infirmières et infirmières auxiliaires -

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), de même que l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) délivrent aux personnes concernées un permis de pratique, permettant d'exercer la profession et d'utiliser un titre réservé, sous condition de leur inscription au tableau de l'ordre professionnel. Cette procédure contribue à assurer la protection du public à l'égard des soins et des services qu'ils reçoivent au Québec. C'est au personnel que revient la responsabilité de s'inscrire au tableau de leur ordre professionnel.

Afin de s'assurer de la conformité de cette exigence professionnelle et en conformité avec la politique 033-2016 -DGA, la Direction des soins infirmiers du CISSS de Laval réalise annuellement un exercice de validation du permis de pratique des infirmières et infirmières auxiliaires qui œuvrent au sein de l'établissement.

La confirmation de la validité des permis de pratique des infirmières et infirmières auxiliaires qui œuvrent au sein de l'établissement a été réalisée en totalité au CISSS de Laval, selon l'échéancier prévu.

## **8 AFFAIRES MÉDICALES**

Aucun sujet déposé pour ce point à l'ordre du jour.

## **9 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES**

### **9.1 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

#### **9.1.1 Dépôt du Rapport annuel d'activités du comité de gouvernance et d'éthique 2017-2018**

Document déposé:

- 9.1.1 \_Rapport annuel\_2017-2018\_Comité\_Gouvernance\_Éthique

Comme prévu au *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de Laval*, le comité de gouvernance et d'éthique doit faire rapport de ses activités au moins une fois par année au conseil d'administration.

Ainsi, M. Jean Maher, président du comité de gouvernance et d'éthique dépose le rapport annuel d'activités 2017-2018. Il revoit avec les membres du conseil d'administration les faits saillants et les dossiers traités. Il explique que malgré le fait qu'il ne préside le comité que depuis peu de temps, il souligne l'ampleur du travail accompli et tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé.

### 9.1.2 Adoption du *Code d'éthique et de conduite du CISSS de Laval*

Document déposé :

9.1.2 \_Code d'éthique et de conduite CISSS-Laval\_VF\_2018-04-04

Mme Geneviève Goudreault présente le Code d'éthique et de conduite du CISSS de Laval. Elle explique que le CISSS de Laval a l'obligation de par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* d'avoir un code d'éthique.

Le Code d'éthique et de conduite du CISSS de Laval doit non seulement représenter les diversités des clientèles desservies et des soins et services offerts, mais également concerner l'ensemble des personnes qui y travaillent.

Elle poursuit et précise que le code proposé a été rédigé suite à des travaux visant à identifier les valeurs du CISSS de Laval, et à un sondage où 407 personnes travaillant dans différents points de service du CISSS de Laval ont identifié les valeurs importantes et les comportements attendus pour chacune de ces valeurs. Le rapport diagnostique, complété en janvier 2015 et identifiant les risques éthiques du CISSS de Laval, a aussi inspiré la rédaction du code.

L'objectif de cette démarche était de représenter la réalité telle que vécue par les personnes qui œuvrent au CISSS de Laval. Afin d'en faciliter l'application et d'en faire un document de référence pour tous, le code de conduite de l'établissement y a été intégré. Ainsi, Mme Goudreault recommande au conseil d'administration l'adoption du *Code d'éthique et de conduite du CISSS de Laval*.

---

#### **RÉSOLUTION : 2018-04-544**

#### **Code d'éthique et de conduite du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 233 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, tout établissement doit se doter d'un code d'éthique qui indique les droits des usagers et les pratiques et conduites attendues des employés, des stagiaires, y compris des résidents en médecine et des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement à l'endroit des usagers ;

**ATTENDU QUE** le code d'éthique et de conduite a fait l'objet de vastes consultations internes, y compris auprès des comités d'usagers et de résidents ;

**ATTENDU QUE** le code d'éthique et de conduite fera l'objet d'un plan de communication et d'appropriation ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa séance spéciale tenue le 16 mars 2018, d'adopter le code d'éthique et de conduite du CISSS de Laval ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de direction, lors de sa séance tenue le 10 avril 2018, d'adopter le code d'éthique et de conduite du CISSS de Laval ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement le code d'éthique et de conduite du CISSS de Laval.

## **10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE**

### **10.1 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ**

**Résultats de l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) du CISSS de Laval à la période 10 (P10) 2017-2018**

Documents déposés :

10.1.2 \_Suivi indicateurs EGI P1 à P10 et P11 (2018 03 14) ;

10.1.2 \_Commentaires Suivi indicateurs EGI P1 à P10 et P11 (2018 03 14).

Il est noté que ce point à l'ordre du jour doit se situer sous la rubrique *Qualité, sécurité, performance et éthique* et non pas sous la responsabilité du comité de vigilance et de la qualité comme présenté.

Mme Goudreault fait état de l'entente de gestion et d'imputabilité du CISSS de Laval à la période 10 et revoit avec les membres du conseil d'administration les résultats ainsi que les faits saillants.

#### 10.1.2 Dépôt du rapport trimestriel des événements indésirables P1 à P9

Document déposé :

10.1.3 \_Rapport trimestriel 17-18\_P1P9\_MCL14 mars

Le rapport trimestriel des événements indésirables pour la période P1 à P9 pour l'exercice 2017-2018 est déposé. Il présente les détails des événements par type. Les faits saillants recueillis pour ce trimestre sont les suivants :

- Une diminution du nombre de déclarations pour l'ensemble du CISSS de Laval de l'ordre de 13 % (1234 déclarations) ;
- 87 % des événements déclarés sont des accidents (gravité C à I), 11 % des incidents (gravité A et B) et 2 % des événements « indéterminés » ;
- Les chutes et erreurs de médicaments représentent respectivement 39 % et 24 % de toutes les déclarations au CISSS de Laval. La catégorie « autre » arrive en troisième position avec 18 % des déclarations.
- Une réduction du nombre de chutes pour les missions CSSS de Laval et Centre Jeunesse de Laval, mais une hausse pour le CRDITED (15 %) et l'Hôpital juif de réadaptation (18 %).
- Une réduction des déclarations des erreurs liées à la médication de l'ordre de 15 % pour l'ensemble des missions à l'exception du CRDITED pour lequel on constate une augmentation de 4 % (11 événements).

Pour l'ensemble du CISSS de Laval, 4 837 divulgations ont eu lieu. Fait à noter, il était obligatoire de faire des divulgations pour 1 479, considérant leur niveau de gravité (E1 à I).

Le rapport présente désormais les initiatives spécifiques en cours pour chacun des indicateurs.

#### 10.1.3 Dépôt du bilan des rapports d'investigation du Bureau du coroner

Document déposé :

10.1.4 \_Registre de suivi\_Coroner\_2017\_2018

Le bilan des rapports d'investigation du Bureau du coroner est déposé. Il présente les résultats depuis le 1er avril 2017 des rapports d'investigation à portée spécifique et à portée générale pour le réseau.

#### 10.1.4 Dépôt du bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF

Documents déposés :

10.1.5 \_Registre visites MSSS CHSLD RI-RTF ;

10.1.5 \_Commentaires Suivi indicateurs EGI P1 à P10 et P11 (2018 03 14).



Le bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF déposé fait état des visites ministérielles qui ont eu lieu au CISSS de Laval. Ces visites d'évaluation de la qualité du milieu de vie constituent un des outils dont dispose le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour veiller à ce que toute personne qui vit dans un milieu de vie substitut, rattaché ou faisant partie du réseau public, puisse bénéficier des services adéquats d'un environnement de qualité.

L'état d'avancement des plans d'amélioration ainsi que les faits saillants ressortissants sont les suivants :

#### **Faits saillants pour les RI-RTF**

- Aucune visite;
- La Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique a déposé un état d'avancement de son plan d'amélioration pour la composante déficience; intellectuelle-troubles du spectre de l'autisme (DI-TSA). Le plan d'amélioration est complété à 20 % en date du 12 janvier 2018. Les délais s'expliquent par le fait que les travaux doivent être synchronisés avec le déploiement des travaux d'harmonisation du cadre de référence RI-RTF pour lesquels des éléments de recommandations figurent dans le rapport de visite.

#### **Faits saillants pour les CHSLD**

- Trois CHSLD ont déposé un état d'avancement de leur plan d'amélioration conformément au processus de reddition de compte :
  1. Le CHSLD Villa des Tilleuls (acceptable) dont l'état d'avancement du plan d'amélioration est à 80 % en date du 4 janvier 2018.
  2. Le CHSLD Fernand Larocque (acceptable) dont l'état d'avancement du plan d'amélioration est à 100 % en date du 22 janvier 2018.
  3. Le CHSLD Idola St-Jean (acceptable) dont l'état d'avancement du plan d'amélioration est à 100 % en date du 22 janvier 2018.
- Le CHSLD Villa Val des Arbres est toujours en attente de la visite de vérification du MSSS, laquelle a été reportée compte tenu de la visite d'agrément planifiée en même temps.
- Le CISSS de Laval a été mandaté par la Direction de la qualité des milieux de vie du MSSS pour réaliser une évaluation de la qualité du milieu de vie au CHSLD Pavillon de la Rive (privé non conventionné). Cette démarche vise l'évaluation des pratiques organisationnelles, des pratiques administratives ainsi des pratiques cliniques.

#### **10.1.5 Dépôt du Rapport annuel d'activités du comité de vigilance et de la qualité 2017-2018**

Comme prévu au *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de Laval*, le comité de vigilance et de la qualité fait rapport de ses activités au moins une fois par année au conseil d'administration. Ainsi, le rapport annuel d'activités 2017-2018 est déposé. Il fait état du bilan des activités du comité pour l'année courante.

#### **10.2 Tableau de veille de la performance (dimension 3 de la salle de pilotage)**

Document déposé :  
10.2\_Salle de pilotage stratégique CISSS de Laval 10 avril 2018.

Mme Caroline Barbir présente le tableau de bord de veille de la performance et revoit l'évolution des indicateurs de la dimension 3 de la salle de pilotage stratégique du CISSS de Laval avec les membres du conseil d'administration.

### 10.3 **Rapport annuel d'activités du comité de révision des plaintes 2017-2018**

Mme Kathleen Smyth-Gagnon, présidente du comité de révision des plaintes, dépose, comme prévu au *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de Laval*, le rapport de ses activités pour 2017-2018. Ce rapport présente le mandat, la composition et le fonctionnement du comité comprenant un sommaire du nombre de demandes traitées, des motifs et le délai de traitement des dossiers.

## 11 **AFFAIRES CLINIQUES**

### 11.1 **Dépôt du bilan 2017-2018 de la prévention et du contrôle des infections (PCI)**

Document déposé :

11.1\_Présentation\_Bilan PCI 2018-2019

Le bilan de l'année 2017-2018, des éclosions de l'hôpital de la Cité-de-la-Santé, des centres d'hébergement publics et privés-conventionnés et de l'Hôpital Juif de réadaptation ainsi que les résultats de la surveillance provinciale des infections nosocomiales (SPIN) du CISSS de Laval pour l'année 2017-2018, sont déposés.

## 12 **RESSOURCES HUMAINES**

### 12.1 **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

#### 12.1.1 **Dépôt du Rapport annuel d'activités du comité des ressources humaines 2016-2017**

Document déposé :

12.1.1 \_Rapport annuel RH 2017-2018

Comme prévu au *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de Laval*, le comité des ressources humaines doit faire rapport de ses activités au moins une fois par année au conseil d'administration. Ainsi, le rapport annuel d'activités 2017-2018 est déposé. Il fait état du bilan des activités du comité des ressources humaines pour l'année courante. M. Jean Laliberté, président du comité de ressources humaines, souligne qu'il s'agit d'un comité très important puisqu'il traite plusieurs dossiers majeurs concernant le capital humain et tient à féliciter les membres du comité pour leur engagement et le travail accompli particulièrement Mme Julie Lamarche et Mme Caroline Barbir dont le soutien est indispensable.

#### 12.1.2 **Présentation de la philosophie d'intervention clinique et de la philosophie de gestion**

Documents déposés :

12.1.2 \_DSM\_DSI\_Philosophie intervention clinique CISSS Laval\_v8mars2018 ;

12.1.2 \_Fiche CA Philo\_clin et philo\_gestion.

Mme Julie Lamarche, Mme Michelle Nadon et M. Benoit Tétreault présentent la philosophie d'intervention clinique et de la philosophie de gestion au conseil d'administration. Dans le cadre de l'élaboration du plan d'organisation du CISSS de Laval, la haute direction a mandaté la DSI et la DSM pour coordonner une démarche de consultation menant à l'adoption de la philosophie d'intervention clinique du CISSS de Laval. Elle a également mandaté la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) pour réaliser le même exercice de consultation pour la philosophie de gestion.

Après consultations des parties prenantes, les libellés des philosophies d'intervention clinique et de gestion du CISSS de Laval sont finalisés et feront partie intégrante du plan d'organisation de l'établissement.

Comme suggéré par les instances consultées, il est proposé au comité de direction et au conseil d'administration

- qu'un plan d'appropriation des philosophies d'intervention clinique et de gestion soit élaboré afin d'en assurer l'actualisation sur le terrain ;
- qu'une version résumée et vulgarisée « grand public » soit conçue avec le service des communications à l'intention de l'ensemble du personnel et des usagers.

---

**RÉSOLUTION : 2018-04-545**

**Philosophie d'intervention clinique et philosophie de gestion**

---

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'élaboration du plan d'organisation du CISSS de Laval une démarche de consultation a été coordonnée menant à l'élaboration de la philosophie d'intervention clinique et de la philosophie de gestion du CISSS de Laval ;

**ATTENDU QUE** le libellé de la philosophie d'intervention clinique du CISSS de Laval fera partie intégrante du plan d'organisation du CISSS de Laval ;

**EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement la *Philosophie d'intervention clinique* et la *Philosophie de gestion* et qu'elles fassent partie intégrante du plan d'organisation du CISSS de Laval.

**13 AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES**

**13.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION**

**13.1.1 Dépôt du Rapport annuel d'activités du comité de vérification 2017-2018**

Document déposé :

13.1.1 \_Rapport annuel CV\_2017-2018\_EC\_FC\_Final

Comme prévu au *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de Laval*, le comité de vérification fait rapport de ses activités au moins une fois par année au conseil d'administration. Ainsi, le rapport annuel d'activités du comité de vérification 2017-2018 est déposé.

Le rapport annuel du comité de vérification fait état du bilan des activités du comité de vérification pour l'année courante. Il y est noté que la présidente, Mme Françoise Charbonneau, remercie M. Éric Champagne et son équipe pour le travail accompli ainsi que tous les membres du comité de vérification.

**13.1.2 Situation financière à la période 12 s'étant terminée le 3 mars 2018**

Documents déposés :

13.1.2\_5,1\_(2) \_Résultats CONSOLIDÉS 2017-2018\_P12 (sommaire-CD) ;

13.1.2\_(3) \_Suivi budgétaire P12 CISSS de Laval 17-18 (Sommaire) ;

13.1.2\_(4)\_1104-5267\_AS-617\_2017-2018\_P12\_V1\_0 ;

M. Éric Champagne présente les résultats réels cumulatifs du fonds d'exploitation de la période 12 s'étant terminée le 3 mars 2018 qui présentent une situation financière en déficit de 910 800 \$ sur un budget cumulatif de 704 M\$.

Le déficit cumulé de 910 800 \$ à la période 12, pour lequel une projection déficitaire de 986 500 \$ au 31 mars 2018 est prévue, est relié aux dépenses supplémentaires du projet de regroupement des laboratoires

(Lanaudière, Laurentides et Laval) faisant partie d'un projet autofinancé qui a été déposé au MSSS, pour lequel des économies futures viendront résorber ces dépenses supplémentaires.

Les documents déposés présentent les résultats globaux ainsi qu'un tableau par direction présentant les écarts budgétaires cumulatifs. Également joint est le rapport trimestriel, à la période 12, comme requis par le MSSS.

---

**RÉSOLUTION : 2018-04-546**

**Situation financière à la période 12 se terminant le 3 mars 2018**

---

**ATTENDU QUE** la situation financière du CISSS de Laval telle que présentée pour la période financière 12 s'est terminée le 3 mars 2018 ;

**ATTENDU QU'**un suivi régulier de la situation financière est assuré par l'établissement et que des mesures ont été prises et le seront dans les prochaines périodes afin de s'assurer qu'à l'exception des coûts supplémentaires du projet autofinancé des laboratoires que le respect de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2018 soit atteint ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de direction, lors de sa séance tenue le 10 avril 2018, d'adopter les résultats financiers pour la période 12 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 11 avril 2018, d'adopter les résultats financiers pour la période 12 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée,** conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte unanimement les résultats financiers pour la période 12 s'étant terminée le 3 mars 2018 présentant une situation financière en déficit de 910 800 \$ sur un budget cumulatif de 704 M\$ et projetant un déficit de 986 500 \$ au 31 mars 2018.

**13.1.3 Programmation annuelle 2017-2018 des projets et des activités en ressources informationnelles (PARI) et de la Planification triennale 2018-2021 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)**

Documents déposés :

13.1.3\_6.2\_02\_1\_Lettre\_Approbation\_PARI\_2017-2018\_PTPARI\_2018\_2021\_CBarbir\_17-MS-04482-25 ;

13.1.3\_6.2\_02\_2\_CISSS\_Laval\_PARI\_2017-2018 ;

13.1.3\_6.2\_02\_3\_CISSS\_Laval\_PTPARI\_2018-2021 ;

13.1.3\_6.2\_02\_4\_Sommaire\_Executif\_DRILL\_PARI\_2017\_2018\_PTPARI\_2018\_2021.

M. Guy Germain présente *La Programmation annuelle 2017-2018 des projets et des activités en ressources informationnelles (PARI)* ainsi que la *Planification triennale 2018-2021 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)*, telles que présentées au 1er mars 2017, répondent aux exigences de la Loi 133 sur la gestion des ressources informationnelles, circulaire 2012-021 (03.02.30.15).

En suivi à la demande du CISSS de Laval pour l'approbation concernant la PARI 2017-2018, il est noté que le MSSS a approuvé la ventilation des dépenses et des investissements en RI présentés dans une correspondance adressée à Mme Caroline Barbir, datée du 1<sup>er</sup> février 2018.

Concernant le volet en regard à l'autorisation des projets, aucune autorisation n'est donnée par le présent processus de la PARI. Les décisions seront rendues ultérieurement, en tenant compte des projets provinciaux à venir, de la suspension des démarches d'acquisition, de développement et d'évolution des systèmes informatiques annoncée le 24 juillet 2015, de même que des mesures d'exclusion de ce contexte, annoncées.

Pour l'exercice 2018-2021 de la PTPARI, le MSSS comprend que cette planification présente une indexation annuelle minimale des dépenses en activités d'encadrement et de continuité, de même que le parachèvement du projet de déploiement du Dossier clinique informatisé (DCI) Cristal-Net.

#### 13.1.4 **Programmation annuelle 2018-2019 des projets et des activités en ressources informationnelles (PARI) et de la Planification triennale 2019-2022 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)**

Documents déposés :

- 13.1.4\_6.3\_03\_1\_CISSS DE LAVAL - PARI 2018-2019 - Signée ;
- 13.1.4\_6.3\_03\_2\_CISSS DE LAVAL - PTPARI 2019-2022 - Signée ;
- 13.1.4\_6.3\_03\_3\_PARI 2018-2019 PTPARI 2019-2022 SOMMAIRE EXÉCUTIF - LANAUDIÈRE-LAURENTIDES-LAVAL ;
- 13.1.4\_6.3\_03\_4\_Projet\_a\_un\_dollar\_PARI\_2018\_2019.

M. Guy Germain présente la *Programmation annuelle 2018-2019 des projets et des activités en ressources informationnelles (PARI)* et de la *Planification triennale 2019-2022 des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)*. Comme prescrit par la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* et selon les modalités stipulées dans le cadre de gestion du *Plan de gestion en ressources informationnelles (PGRI)*, le CISSS de Laval doit produire et transmettre sa *Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI)* et sa *Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI)*.

Tel qu'annoncé dans le cadre de gestion du PGRI (référence : circulaire 2016-039), les travaux associés à la PARI 2018-2019 et à la PTPARI 2019-2022 devaient être complétés selon l'échéancier suivant :

- Transmission de la PARI : 1<sup>er</sup> mars 2018
- Transmission de la PTPARI : 1<sup>er</sup> mars 2018
- Transmission du sommaire exécutif : 1<sup>er</sup> mars 2018

La liste des projets à déclarer a été élaborée en prenant en considération les éléments suivants :

- Orientations du MSSS et priorités organisationnelles actuellement établies en RI ;
- Adéquation des portefeuilles de projets des différents bureaux de soutien (GBM, DRT) ;
- La liste complète des demandes reçues et non priorisées ;
- Une évaluation de la charge et des efforts requis en RI, afin de finaliser les projets non terminés du portefeuille 2017-2018 en RI ;

#### 13.1.5 **Demande d'autorisation pour l'achat de 12 places de ressources intermédiaires pour la clientèle TSA et DP avec un trouble grave de comportement**

Mme Marina Larue présente une demande d'autorisation pour l'achat de 12 places de ressources intermédiaires pour la clientèle TSA et DP avec un trouble grave de comportement. Elle explique que la Direction des programmes de DI-TSA et DP désire augmenter son offre de service en ajoutant des places en ressources intermédiaires dans le but de répondre aux besoins de sa clientèle. Cette augmentation consiste à développer une RI de groupe de 12 places dont 6 places pour la clientèle ayant une déficience physique et un trouble grave de comportement et 6 places pour la clientèle, ayant un trouble du spectre de l'autisme (avec ou sans déficience intellectuelle) et un trouble grave de comportement.

Les coûts annuels de ces 12 places sont estimés à 540 000 \$. Les places seront financées par le budget d'équité interrégionale (50 %) ainsi que le budget accordé au CISSS de Laval en lien avec le Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme (50 %).

La valeur totale de ce projet est estimée à 8 100 000 \$ (540 000 \$ sur une période de 15 ans, excluant les indexations). Comme stipulé dans la « Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels » adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, toute sollicitation de marché dans le but éventuel de conclure un contrat dont la valeur excède 4 M\$ doit obtenir préalablement l'accord du conseil d'administration.

---

**RÉSOLUTION : 2018-04-547**

**Demande d'autorisation pour l'achat de 12 places de ressources intermédiaires pour la clientèle TSA et DP avec un trouble grave de comportement**

---

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval désire répondre aux besoins de sa clientèle du programme de DI-TSA et DP ;

**ATTENDU QUE** la Direction des programmes de DI-TSA et DP souhaite développer 12 places de ressources intermédiaires pour une clientèle avec un trouble grave de comportement ;

**ATTENDU QUE** la valeur estimée pour l'acquisition de 12 places de ressources intermédiaires pour une durée maximale de 15 années est de 8 100 000 M\$ ;

**ATTENDU QUE** la *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$ ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 11 avril 2018, d'autoriser Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 8,5 M\$ pour une durée maximale de 15 années incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux autorise unanimement Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 8,5 M\$ pour une durée maximale de 15 années incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

**13.1.6 Demande d'autorisation pour l'octroi d'un contrat de 29 places en ressources intermédiaires pour le programme de santé mentale et dépendance.**

Mme Marina Larue présente une demande d'autorisation pour l'octroi d'un contrat de 29 places en ressources intermédiaires. Elle explique qu'une entente de 29 places a été signée le 31 mars 2014 entre « l'Institut universitaire en santé mentale Douglas » et la ressource intermédiaire Gestion Groupe 5 Limité – Pavillon Fabre pour une durée de 5 ans avec une option de renouvellement de 5 ans. Ce contrat a été cédé au CISSS de Laval le 1er avril 2015. Dans le but d'améliorer le confort et la sécurité des usagers qui y résident et d'adapter les services à une clientèle SMA aux prises avec des problèmes de mobilité et /ou de perte d'autonomie, la ressource nous a informés qu'elle désire construire un nouvel immeuble. La nouvelle construction propose un milieu avec ascenseurs, accès au fauteuil roulant et chambres individuelles adaptées avec salles de bain privées.

Les coûts annuels de ces 29 places sont estimés à 1 305 000 \$ et sont financés par le budget actuel. La valeur totale de ce projet est estimée à 19 575 000 \$ (sur une période de 15 ans, excluant les indexations). Comme stipulé dans la *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, toute sollicitation de marché dans le but éventuel de conclure un contrat dont la valeur excède 4 M\$ doit obtenir préalablement l'accord du conseil d'administration.

---

**RÉSOLUTION : 2018-04-548**

**Demande d'autorisation pour l'octroi d'un contrat de 29 places en ressources intermédiaires (RI) pour le programme de santé mentale et dépendance**

---

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval désire répondre aux besoins de sa clientèle du programme de santé mentale et dépendance ;

**ATTENDU QUE** la ressource Gestion Groupe 5 Limité – Pavillon Fabre a un contrat de 29 places avec le CISSS de Laval du 20 décembre 2013 jusqu'au 19 décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** la ressource « Gestion Groupe 5 Limité – Pavillon Fabre » désire construire un immeuble adapté à cette clientèle ;

**ATTENDU QUE** la Direction du programme de santé mentale et dépendance est favorable à ce projet ;

**ATTENDU QUE** la valeur estimée pour l'acquisition de 29 places de ressources intermédiaires pour une durée maximale de 15 années est 19 575 000 \$, excluant les indexations ;

**ATTENDU QUE** la *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$ ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 11 avril 2018, d'autoriser Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 19 575 000 \$ pour une durée maximale 15 années incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval recommande unanimement d'autoriser Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 19 575 000 \$ pour une durée maximale 15 années incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

**13.1.7 Demande d'autorisation pour l'achat de 10 places en hébergement spécialisé en psychiatrie légale et trouble concomitant en santé mentale et dépendance**

Mme Marina Laure présente une demande d'autorisation pour l'achat de 10 places en hébergement spécialisé en psychiatrie légale et trouble concomitant en santé mentale et dépendance. Elle explique que la Direction du programme de santé mentale et dépendance est à réviser son offre de service et à ajuster les places disponibles en ressources spécialisées dans le but de répondre aux besoins de sa clientèle.

Cette adaptation consiste à transformer 15 places régulières de ressources intermédiaires en 10 places spécialisées dont 6 en réadaptation intensive, et 4 médico-juridique. Afin d'assurer une viabilité financière pour les soumissionnaires, le CISSS de Laval recommande un contrat de 10 ans avec une possibilité de prolongation de 5 ans.

Les coûts annuels de ces 10 places sont estimés à 545 000 \$ et sont financés par le budget actuel et le budget additionnel reçu pour la réduction des usagers nécessitant des niveaux de soins alternatifs (NSA). La valeur totale de ce projet est estimée à 8 175 000 \$ (sur une période de 15 ans, excluant les indexations).

Comme stipulé dans la *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, toute sollicitation de marché dans le but éventuel de conclure un contrat dont la valeur excède 4 M\$ doit obtenir préalablement l'accord du conseil d'administration.

---

**RÉSOLUTION : 2018-04-549**

**Demande d'autorisation pour l'achat de 10 places en hébergement spécialisé en psychiatrie légale et trouble concomitant en santé mentale et dépendance**

---

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval désire répondre aux besoins de sa clientèle du programme de santé mentale et dépendance ;

**ATTENDU QUE** la Direction du programme DPSMD souhaite transformer 15 places de ressources intermédiaires en 10 places spécialisées ;

**ATTENDU QUE** la valeur estimée pour l'acquisition de 10 places en ressource d'hébergement spécialisée pour une durée maximale de 15 années est 8 175 000 M\$ ;

**ATTENDU QUE** la *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$ ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 11 avril 2018, d'autoriser Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 8,5 M\$ pour une durée maximale de 15 années incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux autorise unanimement Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 8,5 M\$ pour une durée maximale de 15 années incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

**14 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance à signaler.

**15 DIVERS**

Aucun point à rapporter.

**16 DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu le 14 juin 2018.

**17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président du conseil d'administration déclare la séance levée à 20 h 25.

Le président,

Le secrétaire,

**Yves Carignan**

---

**Caroline Barbir**

---